

La Ville a mis en place une action "bourse au permis de conduire", destinée aux jeunes de moins de 25 ans. Retrouvez ici les informations pour pouvoir profiter de ce dispositif.

Le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontestable de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Or l'obtention de ce permis nécessite des moyens financiers qui ne sont pas toujours à la portée des jeunes.

De plus l'apprentissage de la conduite contribue à la lutte contre l'insécurité routière.

Les conditions d'admissibilité sont les suivantes :

- être Arnouillois depuis plus d'un an,
- avoir une situation sociale, professionnelle ou scolaire visant l'insertion,
- avoir une motivation, un projet dans lequel s'inscrit le besoin de passer le permis de conduire,
- signer une charte fixant les obligations à respecter,
- réaliser une action précisée dans le dossier, appelée "contre partie", sur plusieurs journées (de 25h à 60h) laquelle sera suivie et contrôlée par la ville.

Repères :

Les dossiers de candidature sont à déposer à l'Hôtel de Ville, service Police municipale.

Contact :

Police municipale
01 34 45 97 24